

Réunion du GT CNIG GIMeL 19/10/2017

CNIG n°2017-106

Présents :

N. Marchand (DGALN) – P. Vigné (Cerema) – F. Barraquet-Porte (Cerema) – S. Colas (ONML) – F. Hedou (Cerema) – D. Rio (Cerema) – G. Martinoty (Shom) – A. Laure (Shom) – L. Breton (AFB) – G. Grech (MNHN) – S. Piel (AFB) – F. Naizot (DGALN) – N. Cadic (DML) – F. Guyot (IGN) – JY Debaene (DIRM MEMN) – C. Le Gall (DREAL ALPC) – G. Vourc'h (Brest Métropole) – H. Arnaud (Brest Métropole) – J. Bargain (Agence urbanisme Brest-Bretagne) – D. Rio (Cerema) – L. Martin-Roumegas (Europe) – J. Dorey (DDTM50)

Ordre du jour :

- Point d'avancement des sous-groupes de travail (socle de données, limites et zones réglementaires, traits de côte, carroyage)
-

Socle de données :

Avancement/remarques :

- Une version stabilisée du tableau (V6) a été transmise au SHOM pour affiner leur programmation de travaux de mise en œuvre des référentiels leur incombant. Actuellement c'est la V5 qui est en ligne sur le site de l'IGN.
- Un travail est à engager concernant la problématique relative à la réglementation de la pêche avec les DIRM, les DDTMs et la DPMA. Cette dernière sera consultée puisqu'elle a signé le mandat du GT GIMeL. A noter que le Cerema sera missionné en 2018 pour animer les administrateurs de données des services déconcentrés du ministère sur ces aspects de zonage de l'activité pêche.
- L'Ifremer travaille en parallèle avec le crpmem Bretagne dans le cadre du projet de mise en place d'un atlas des arrêtés de pêche. Les travaux de numérisation avance mais sont hétérogènes selon les DIRM.
- La plupart du temps les référentiels identifiés ne sont produits que par un producteur. Par conséquent et dans ce cas la validation du standard du référentiel suffira sans passer nécessairement par un standard.

Perspectives :

- le Shom se lancerait en 2018-avec une partie du financement venant de l'AFB- sur les 4 chantiers prioritaires :laisse de haute mer/laisse de basse mer/ trait de côte à usage administratif/ligne de base (droite et normale)
- le Cerema se lancerait en 2018 - financement DEB, à voir DGITM- dans un pré-diagnostic plus ciblé sur la mise en place d'undouble référentielports (emprise spatiale et indexation-registre). Un courrier de la DEB est parti en ce sens à la DGITM.Voir si le Shom est aussi partie prenante. A noter que tous types de ports sont concernés (grand ports maritimes, ports régionaux, départementaux, communaux, ports militaires, etc.)
- le Cerema sera missionné en 2018 pour animer les administrateurs de données des services déconcentrés du ministère notamment sur les aspects arrêtés de pêche. Il faudra intégrer les résultats des travaux de l'Ifremer¹ et faire en sorte que les Dirm animent les dispositifs de production avec les DDTM, de façon à produire une couche nationale millésimée. Pour ce faire, la DPMA sera prochainement informée par courrier de la DEB dans le but de l'associer aux différents travaux au titre du SIMM.
- Dans le cadre de cette étude, un état des lieux des données disponibles sur les arrêtés de pêche associant les arrêtés ministériels de la DPMA,les arrêtés établis par les DIRM,les arrêtés établis par les DDTM sera établi par le CEREMA.
- Une fois la liste complète des données de référence dressée, dissocier celles déjà disponibles de celles à produire sera à effectuer. Pour le dernier cas, la production des standards devra être validée par les commissions ad hoc (qu'il faut encore identifier). Une fois toutes les données validées, leur diffusion sera alors possible

Alertes :

- Risque de charge trop importante pour produire les standards. La MIG n'est pas pour noyer les commissions. Dans le cas des monoproduleurs il serait préférable de monter un petit groupe qui se réunit et qui met en œuvre la production des standards.

Limites et zones réglementaires

Avancement/remarques :

- 5 chantiers prioritaires identifiés à partir des critères de dépendance et des besoins utilisateurs, à savoir :
 - « laisse de haute mer » et « trait de côte à usage administratif » en co-production Shom et IGN et qui viendrait en remplacement de l'actuel « laisse de haute mer » de la BD TOPO IGN notamment ainsi que du trait de côte histolittShom-IGN.

- ¹L'Ifremer a travaillé avec le crpmem Bretagne et Terra Maris dans le cadre de la mise en ligne de leur atlas des arrêtés de pêche. Les couches sont en ligne sur Sextant, mais datent maintenant de 2014. Un projet est en cours de réflexion avec l'AGLIA, regroupant les CRPMEM des façades Manche et Atlantique pour l'établissement d'un outil en ligne sur les arrêtés de pêche régionaux, nationaux et internationaux. Les travaux de numérisation avance mais sont hétérogènes selon les DIRM.

-

- « laisse de basse mer » et « ligne de base normale » qui serait produit par le Shom et diffusé sur le futur portail national des limites maritimes (cf. [décret n°2017-821 du 5 mai 2017](#))
 - « limites administratives des ports maritimes » qui fait actuellement l'objet d'une étude diagnostique par le CEREMA et dont la livraison est attendue en 2018
 - « limites de compétences des représentants de l'Etat en mer » (pas de perspectives précises à ce stade)
- Faire en sorte que les besoins émergeant en données de référence soient bien remontés dans chaque institution

Perspectives :

- Regarder les spécifications et les coûts pour la production des données
- Résoudre la question des financements
- Réfléchir à l'échelle de production
- Définir la ou les plateformes de diffusion
- Envisager les dates de mise en œuvre de la production des données

Traits de côte :

Trait de côte à usage administratif

Avancement :

- La faisabilité technique d'une co-production Shom-IGN a bien été vérifiée par les équipes techniques des deux établissements, qui arrivent à des rendements de production similaires. Le Shom attend le retour de l'IGN sur leurs coûts de production et sur leur niveau de participation. Les spécifications qui seront proposées au Gimel font encore l'objet de quelques ajustements.
- Suite à la réunion de juillet Shom/IGN, et après expérimentation IGN sur le département de Loire-Atlantique ((les expérimentations Shom avaient été réalisées en 2014 sur l'Aude et le Var)), la méthode validée est la suivante :
 1. production d'un vecteur trait de côtelidar « brut » à partir de l'intersection entre un MNT (Litto3D et RGE ALTI) et un modèle de surface de la plus haute mer astronomique (PHMA) issu principalement du produit Bathyelli« étendu à la côte », ou du modèle hydrodynamique de marée le plus approprié.
 2. nettoyage topologique, qualification et caractérisation (nature, date, ...) de la nouvelle donnée qui se dénommerait « trait de côte des plus hautes mers astronomiques » (ou TC PHMA)
 3. contrôle final.

Perspectives :

- La coproduction Shom-IGN est estimée à 360k€ pour produire toute la métropole. La production pourrait débuter au début du 2ème semestre 2018 et serait étalée sur 1,5 an. Ensuite les mises à jour annuelles (en fonction des données sources disponibles : nouveau Litto 3D, nouvelles versions de la PHMA, nouvelles infrastructures portuaires) sont estimées à 50k€.
- La diffusion se fera en open data
- Les spécifications du produit seront envoyées pour avis aux membres du GT GiMeL. Il est important que les attributs soient pertinents pour valoriser au maximum le produit et satisfaire le plus grand nombre de « clients ». Il ressort par exemple un réel besoin de disposer des informations relatives à la nature du trait de côte (TC naturel/artificiel, dates, précisions)
- Le TC à usage administratif (nom toujours provisoire) remplacera la laisse de haute mer dans la bd topo IGN

Alertes :

- Pour les départements d'outre mer, il n'y a pour le moment pas de données équivalentes sur lesphma. Le même travail pourra être réalisé lorsque les données sources seront disponibles.
- Cependant le caractère accore de certaines côtes et le faible marnage pourrait conduire à une production d'un TCHR basé sur d'autres surfaces locales (RAM) avec une précision légèrement moindre (le cas de la Guyane reste particulier et n'est pas envisagé pour le moment).
- Quelle portée juridique de ce trait de côte à usage administratif, en particulier son caractère opposable ou non? Il faut questionner la DHUP pour donner un avis sur l'impact de la jurisprudence.

Marqueur de position du trait de côte :

Avancement :

- Mise en place du réseau national des observatoires du trait de côte avec la signature d'une charte de fonctionnement le 4 octobre. Les discussions techniques n'ont pas encore débuté. Il n'y a donc pas d'avancement sur cette partie.
- La DEB valide les marqueurs de position du trait de côte en Outremer. Publication proche.

Perspectives :

- Le marqueur de position du trait de côte : doit faire l'interface avec le "réseau national des observatoires du trait de côte".
- Les améliorations et la faisabilité des mises à jour seront discutées au sein du réseau national

Carroyage :

Avancement :

- La note a été envoyée au sous-groupe carroyage. L'AFB a fait des remarques qui ont été prises en compte.

- La MIG a été interrogée sur le système de maillage géographique. A l'issue la solution 1 consistant à utiliser des systèmes locaux a été retenue.
- Pour la diffusion sur Géolittoral, la note devrait être validée par les membres du GIMeL ?
- La normalisation de l'identifiant des mailles est en cours.

Perspectives :

- Finalisation de la note et de la couche géographique pour la prochaine réunion de la commission donnée du CNIG du 14/12. La présentation à vocation à faire valoriser le carroyage sur les sites des acteurs.
- Mettre à disposition le carroyage sur Géolittoral et informer les plateformes (nationales et régionales)
- Préciser que le carroyage est inspire compatible et indiquer quels sont les multiples compatibles Inspire.
- Prévoir la production à terme de ce carroyage sur les différents outre-mers.

Réunion de la commission donnée du CNIG du 14/12

La prochaine réunion de la commission donnée du CNIG a lieu le 14 décembre prochain. Les travaux du GIMeL seront présentés en s'appuyant sur la production de la note de synthèse.

Pour chacun des 4 sous-groupes, il est proposé de faire une note synthétique de 4 pages avec un bilan. Chaque pilote rédigera un A4 resto/verso. Le document sera compilé et mis en forme par S. Colas.

Ortholittorale v3

Les deux enquêtes ont été fermées le 15 octobre. L'enquête grand public a été renseignée par plus de 100 personnes. L'enquête professionnelle a été complétée par plus de 250 personnes/services.

L'enquête est en cours d'analyse. Les résultats seront présentés lors d'une réunion du sous-groupe Orho littorale d'ici la fin de l'année ou début janvier 2018.

La prochaine réunion du GT GIMeL est prévue le 7 février 2018 matin 10h – 13h00.